

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-368/14/BC

**■ Attribution d'une subvention à la Chambre Syndicale de l'Habillement pour le Système Productif Local "Profession Mode" et approbation d'une convention
DPEATSV 14/12119/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le « SPL Professions Mode » regroupe depuis 2003 les actions économiques de l'amont de la filière Mode de la métropole marseillaise. Il est porté par la Chambre Syndicale de l'Habillement qui, en se restructurant, a créé une véritable dynamique industrielle.

En Provence Alpes Côte d'Azur, le poids économique de la filière représente : 20.000 emplois et plus d'un milliard de chiffre d'affaires (y compris l'activité commerce).

Les actions de la Chambre Syndicale de l'Habillement sont organisées autour de quatre priorités :

- Développer la formation professionnelle et les compétences,
- Favoriser les relations des jeunes avec le monde du travail,
- Faciliter les recrutements,
- Améliorer l'image de la filière Mode-Textile-Habillement

**Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

Les objectifs pour 2014 sont de poursuivre les défilés et salons, d'intensifier l'action à l'international, les opérations compétences et emplois et de développer les actions avec le secteur de l'artisanat et accompagner les entreprises dans la période de crise et d'après crise.

Le programme d'actions pour 2014 est :

- Valorisation des missions à l'International

Les missions de prospections Mode In France Chine proposent aux entreprises françaises d'entrer en contact avec des partenaires chinois cibles : agents, distributeurs, importateurs, acheteurs....

Un programme sur mesure est élaboré en amont avec les entreprises participantes afin de créer rapidement des contacts fructueux. Prochaine mission en novembre 2014.

- Convention de partenariat avec l'Académie

- Participation de la Chambre Syndicale de l'Habillement au salon du chocolat. Evènement régional mettant en avant le savoir faire étudiants et des lycées techniques régionaux. (FEVRIER/MARS)
- Participation des neuf établissements techniques à l'événement Sainte Catherine qui met en lumière le travail technique et la créativité des élèves. (NOVEMBRE)
- Echanges internationaux entre étudiants marseillais et étudiants hambourgeois. (SEPTEMBRE OCTOBRE/NOVEMBRE)

- Projet Mode

Suite à l'Etude filière réalisée en 2012, il est projeté de créer dans la Cité phocéenne, un espace dédié à la Mode pour permettre l'attractivité du territoire, dans la filière Textile-Habillement.

- Année 2013, ingénierie de projet,
- Année 2014 Réflexion sur le lieu d'implantation et Mise en place du porteur de projet filière

- Sous traitance industrielle

Favoriser et pérenniser dans les centres pénitenciers, mise en réseau des façonniers et ateliers régionaux avec les marques industrielles.

- Développement du partenariat industriel dans les centres de détention régional, comme, Les Baumettes, Arles, Salon de Provence

Actions collectives année 2014 – Section industrie

- Janvier Salon Who's Next

Participation des marques régionales au Salon international du prêt à porter féminin à Paris.

- Mars Odessa Fashion Days

Participation de la Chambre Syndicale de l'Habillement à la quatrième édition d'ODESSA FASHION DAYS. Cet évènement permet à des créateurs marseillais de participer au défilé annuel des marques Ukrainiennes qui s'est déroulé à ODESSA ville jumelée avec MARSEILLE.

- Avril Développement commercial à Bruxelles

Participation de la Chambre Syndicale de l'Habillement à une réunion d'information, étayée par Marc LOOS, Conseiller Economique de la région Bruxelles afin de nous informer sur l'ouverture d'un quartier d'affaires Luxe, à Bruxelles.

- Juin grand prix Exportez-vous

La Chambre Syndicale est partenaire de l'appel à projets 2014, concernant les entreprises qui souhaitent se développer à l'international.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- Juillet salon Who's Next

Participation des marques régionales au Salon international du prêt à porter féminin à Paris

- Septembre Salon Amat

Participation de la Chambre Syndicale de l'Habillement au salon régional des de tissus et d'accessoires.

- Octobre Forum Emploi

8ème édition des journées des métiers Textile&Habillement co-organisées avec Pôle Emploi et La Cité des Métiers.

Deux journées pour informer le public cible sur les métiers, les formations et rencontrer les professionnels du secteur.

Marseille Provence Métropole a soutenu le SPL en 2013 en apportant une participation de 10.000 euros. Elle renouvelle son soutien en 2014 en attribuant une subvention du même montant soit 10 000 euros.

Le budget prévisionnel du Système Productif Local « Professions Mode » s'élève, pour 2014, à 68.500 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- Charges de personnel :	45.000 euros
- Autres services :	7.000 euros
- Actions CSH/SPL	4.200 euros
- Communication et fournitures :	5.800 euros
- Frais locatifs :	4 800 euros
- Reversement des cotisations :	1.700 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- Entreprises :	18.500 euros
- Ville de Marseille :	25.000 euros
- MPM :	20.000 euros

Le budget prévisionnel est en baisse de 43,42 %.

La part de financement par les entreprises s'élèverait à 27 % des recettes en augmentation de 870 euros par rapport au budget prévisionnel de 2013.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Considérant

- Que la stratégie du « SPL Professions Mode » repose sur le contexte spécifique de l'industrie de la mode et que, face à un cadre stratégique mondial marqué par un saut qualitatif dans la globalisation, il s'agit de renforcer l'originalité et valeur ajoutée des produits.
- Que la capacité à occuper une position clé dans les flux d'échanges au sein de la filière textile-habillement tient dans l'offre de services facteur clé qui assemble les différents maillons de la valeur ajoutée notamment en construisant une plate-forme de services.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros, à la Chambre Syndicale de l'Habillement pour l'animation du SPL « Profession Mode ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Chambre Syndicale de l'Habillement.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :- Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 - Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER